VIVRE AUX ADRETS

#025 - MAI 2026 - VOTRE MAGAZINE MUNICIPAL



FESTIROCK
LES 20 ANS !

P.8
LE VISAGE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

P.12
BUDGET ET INVESTISSEMENTS 2026

P.18
ENTRETIEN AVEC BRUNO CARAGEL, LA FÉDÉRATION DES ALPAGES

P.20
L'HISTOIRE DES POMPIERS DES ADRETS

EN IMAGES


01


02


03


04

01. 23 janvier 2026 - Le Conseil Municipal des Enfants lors des voeux. **02.** 1er Mars 2026 - Carnaval au village organisé par l'École en Fête. **03.** 19 Mars 2026 - Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. **04.** 25 Février 2026 - Damage au coucher du soleil sur le domaine skiable.

ÉDITO



Chères Campanaises, chers Campanais,

Le 15 mars dernier, vous avez été plus d'un électeur sur deux à vous déplacer pour voter. Vous avez choisi, à 85,47 %, de faire confiance à la liste que j'ai eu l'honneur de conduire : « Agir pour Les Adrets ».
Je tiens à vous remercier pour cette confiance, qui nous engage pour les années à venir.

Ces élections municipales ont suscité des commentaires, notamment autour de la présence d'une seule liste, situation que notre commune avait déjà connue en 2020. Les interprétations sont multiples : certains y voient un désintérêt pour la politique, la difficulté à s'engager dans la vie publique, ou encore l'évolution de notre démocratie locale. D'autres y voient le signe d'une démocratie apaisée ou d'une proposition qui satisfait le plus grand nombre.

Pourtant, on évoque rarement ce que représente, concrètement, la constitution d'une équipe municipale et le chemin à parcourir pour y arriver. Cela demande du temps, de l'écoute et beaucoup d'engagement. Dès juin 2025, j'ai exprimé ma volonté de poursuivre l'action engagée et de bâtir une nouvelle équipe. Certains se sont inscrits immédiatement dans cette dynamique, d'autres ont pris le temps de la réflexion avant de décider de poursuivre leur engagement ou de passer le relais.

Je suis heureuse d'avoir pu construire une liste diversifiée, avec une moitié de conseillers « sortants » et une moitié de « nouveaux » conseillers, permettant ainsi un renouvellement partiel pour conjuguer continuité de l'action publique et nouvelles énergies, tout en veillant au respect de la parité. Au-delà de ces exigences, l'objectif était également de constituer un collectif à l'image des habitant.e.s. : « Agir pour Les Adrets » est né ! Une équipe sans étiquette, composée de femmes et d'hommes aux parcours, personnalités et sensibilités variés. Ce pluralisme est pour moi une richesse : il nourrit les échanges, permet de confronter les points de vue et contribue à construire des décisions au service de l'intérêt général. Néanmoins, la solidité d'une équipe municipale repose aussi sur sa capacité à travailler ensemble dans la durée, dans un climat de confiance et de respect mutuel. Trouver cet équilibre n'est jamais simple et suppose parfois de faire des choix nécessaires pour avancer collectivement.

Aujourd'hui, je suis fière de l'équipe élue, qui s'est rapidement mise au travail. Dans ce numéro, vous découvrirez notre organisation, les investissements prévus pour l'année 2026, ainsi que plusieurs projets, parmi lesquels la végétalisation de la cour de l'école ou encore l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, dossier toujours prioritaire en ce début de mandat.

La confiance que vous nous avez accordée m'a également permis de vous représenter à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, où j'ai été élue Vice-Présidente à la responsabilité financière et à la soutenabilité fiscale. J'y porterai, avec exigence et responsabilité, la voix de notre commune, dans un contexte où les équilibres financiers sont déterminants.

DELPHINE PERREAU, MAIRE DES ADRETS

VIVRE AUX ADRETS

Le magazine "Vivre Aux Adrets" est un magazine municipal périodique édité par la Mairie des Adrets (dépôt légal: 28 mai 2001). 2 parutions/an.

Directrice de publication : Delphine Perreau.

Rédactrice en chef : Laurie Argoud-Martin.

Comité de rédaction : Delphine Perreau, Laurie Argoud-Martin, Raphaël Licandro, Maxime Blavette, Amandine Chalvin, Carole Eymard.

Contributeurs : les membres du conseil municipal, avec l'aide des agents, habitants et associations des Adrets.

Crédits photos : D. Cartier-Millon, R.Licandro, L. Argoud-Martin, M. Blavette, Archives municipales, Archives famille Burat.

Service des lecteurs
Pour toute correspondance concernant le Vivre aux Adrets, contactez la Mairie :
contact@lesadrets.fr | 04 76 71 06 93

Réalisation kalidao.com - Imprimerie Notre-Dame (Montbonnot) : papier recyclé, encre à base végétale.

FERMETURE
Plateforme de déchets verts



Ouverte en 2021 pour faciliter les dépôts des habitants, la plateforme de déchets verts a été fermée après plusieurs années d'utilisation.

Le site a progressivement atteint ses limites : saturation, fréquentation par des usagers extérieurs, dépôts inadaptés (encombrants, déchets non conformes) et non-respect des règles. Des risques de pollution du ruisseau en contrebas ont également été identifiés. Face à ces constats, les élus ont pris la décision de fermer le site. Une réflexion est en cours pour proposer une solution alternative, possiblement mutualisée avec une commune voisine.

REPAS CONVIVIAL
Les aînés à la Marmite



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) organise chaque année un goûter de Noël ouvert à tous les aînés de la commune. En plus de ce moment, les plus de 75 ans peuvent choisir entre un colis de Noël et un repas convivial au printemps. Le 21 mars dernier, les participants ayant opté pour cette formule se sont retrouvés à la Marmite pour partager un déjeuner chaleureux, en présence des bénévoles du CCAS.

COMPOSTEUR
Mise à disposition gratuite



Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, la Communauté de Communes Le Grésivaudan met gratuitement à disposition des habitants des composteurs individuels. Ce dispositif permet de valoriser les déchets de cuisine et de jardin directement chez soi, tout en réduisant le volume des ordures ménagères. Pour en bénéficier, une inscription préalable est nécessaire.

Toutes les modalités sont à retrouver en ligne :
https://www.le-gresivaudan.fr/2488-comment-obtenir-un-composteur.htm

Les prochaines dates de distributions sont :

Samedi 30 mai | 9h - 13h | ALLEVARD - Parking de la Mirande

Mercredi 3 juin | 9h - 13h | PONTCHARRA
441 Avenue Jean-François Champollion - ZI du Pré Brun

Vendredi 26 juin | 14h - 18h | THEYS - Parking du cimetière



ASSOCIATION
Connaissez vous l'Atelier et Jardins partagés de Belledonne ?

L'objet de cette association est de partager des savoirs et des outils dans le domaine du bricolage, de la réparation et du jardinage autour de 4 thèmes :

- Café réparation : les bénévoles aident à réparer les appareils du quotidien,
- Atelier Numérique/ Fab Lab,
- Atelier traditionnel,
- Jardin collectif (derrière la mairie).

Elle recherche des locaux pour installer ses ateliers.

Prochains cafés réparation les samedis 20 juin et 4 juillet 2026 de 9h à 12h à la Marmite.
+ d'info atelier-partage-belledonne@mailo.com

ÉCOLE

Les écoliers sont de sortie !

Découverte ou perfectionnement de la glisse

La classe des CP-CE1 avec les maîtresses Nadia et Sophie.

Nous sommes allés au ski alpin pendant une semaine. Nous étions séparés dans plusieurs groupes de niveau avec un moniteur ou une monitrice ESF. Nous avons descendu des pistes sur tout le domaine des 7 laux. C'était très bien. Nous remercions les moniteurs ESF, la mairie et la maîtresse pour cette belle semaine.

Les élèves de CE2-CM1, de la classe de Audrey et Sophie, ont participé à trois journées de ski de fond au domaine nordique de Beldina, à Prapoutel. Ils ont découvert ou approfondi la pratique, en technique classique comme en skating.



J'ai adoré le ski de fond. Je n'en avais jamais fait. C'était un peu comme une surprise. _Prune

Je croyais que le ski de fond avec l'école ce n'était pas bien. Finalement, c'était trop cool ! _Paul

J'ai bien aimé le ski de fond et j'aimerais bien en refaire en CM2. _Emma

J'ai adoré le ski de fond. J'aimerais bien en refaire l'année prochaine. _Mathis

Classe verte



Juste avant les vacances de printemps, les 27 élèves de CP-CE1 de l'école des Adrets sont partis vivre une belle aventure au cœur du plateau du Cézallier pour une semaine placée sous le signe de la découverte de la faune et de la flore d'Auvergne. Deux journées au Parc Animalier d'Auvergne ont enchanté tout le monde : nourrissage des loups, préparation des repas pour les animaux, distribution de nourriture à un hippopotame pygmée, atelier autour des traces et empreintes.

sans oublier les nombreuses rencontres avec les animaux du parc. La visite de Montpeyroux a également permis aux enfants de profiter d'une belle randonnée et de superbes paysages. Cette classe découverte restera un magnifique souvenir, riche en apprentissages, en sourires et en complicité...

TOUTES CES SORTIES SCOLAIRES NE SERAIENT PAS POSSIBLES SANS L'ENGAGEMENT DES ENSEIGNANTES, L'INVESTISSEMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS ET DE LA MUNICIPALITÉ. MERCI !

RAPPEL

Respect du voisinage et vivre ensemble

À l'approche de la période estivale, il convient de rappeler quelques règles de bon voisinage. Les travaux bruyants (bricolage, tonte) sont autorisés en semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les nuisances sonores répétées peuvent être sanctionnées. Par ailleurs, les feux en extérieur (brûlage de déchets verts, feux de jardin) sont interdits en Isère. Il est également rappelé que les places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap, notamment celles de la place du village, devant l'école et la crèche, doivent être respectées.

QUEL NOM POUR L'ÉCOLE DES ADRETS ?

Après avoir organisé une boum de rentrée, les élections du CME, et avoir participé à des évènements de la vie communale, les neuf enfants du CME ont lancé un appel à propositions pour donner un nom à leur école. Une soixantaine de propositions ont été déposées et le Conseil Municipal (adulte) en a retenu quatre : **École des Adrets, École Pra Pillou, École de la Jasse, École Mary Paillon.**

Le choix s'est porté majoritairement sur des noms communs, afin de privilégier une appellation la plus neutre et inclusive possible, à l'image de nombreuses écoles maternelles et primaires. Ainsi un seul nom propre a été conservé dans la sélection finale : celui de Mary Paillon, alpiniste française ayant traversé la chaîne de Belledonne en 1890.

Les habitant.e.s sont désormais invité.e.s à se prononcer. Le nom recueillant le plus de votes deviendra le nom officiel de l'école communale. Les propositions écartées, pourront servir de base à une future exposition sur l'histoire des Adrets.

Pour voter, rendez-vous à l'accueil de la mairie, ou via le formulaire en ligne qui sera prochainement diffusé.

Le FestiRock fête ses 20 ans

Cette année, le FestiRock entre dans sa 20ème année, mais il ne s'agit pourtant que de sa 19ème édition ! Étrange, non ? Retour sur l'histoire de ce festival.

Aux origines : l'aventure de cinq copains

Tout commence avec l'histoire de cinq potes Campanais et Tarins - Lolo, Alex, Marc, Manu et Cyril - qui montent un groupe dans les années 2000 : **les "2 de Tension".** Ils se produisent alors sur des scènes locales, parfois improvisées sur les balcons de Belledonne, partageant souvent l'affiche avec un autre groupe local, les **FRV100**. Nos cinq musiciens adorent les festivals et l'événementiel, mais ils sont avant tout viscéralement attachés à leur territoire. Ils imaginent alors un festival aux Adrets, entièrement gratuit : le concept du Festirock était né.



Une question se pose alors : où organiser cet événement ? Dans un champ au col des Ayes ? Pas vraiment pratique. Jean Picchioni, alors Maire des Adrets, autorise l'utilisation du parc de la mairie. Le décor emblématique du "festoch'" était trouvé : ce serait au cœur même du village.



2006 - Naissance officielle

En 2006, l'association Belledonne Music est fondée. Après avoir récupéré des subventions, obtenu le prêt de matériel de la mairie (notamment la scène) et déniché des groupes de la région, la première édition voit enfin le jour. Durant les premières années, c'est le règne de la débrouillardise. L'association est portée par les membres des "2 de Tension" et chacun met ses compétences à profit : trésorerie, communication, logistique, technique, programmation, restauration, dossiers de subventions, arrêtés municipaux et coordination avec la gendarmerie.

2008 - Le tournant associatif et solidaire

Deux ans plus tard, en 2008, le festival devient entièrement associatif. Après avoir fait appel à un professionnel pour la restauration pendant trois ans, l'idée surgit de créer une synergie entre les acteurs locaux. L'association **École En Fête (EEF)** prend alors en charge la restauration. Les bénéfices servent à financer le concert des enfants et les activités de l'EEF. Aujourd'hui encore, cet engagement de l'EEF représente la part la plus importante du financement du festival. Une véritable réussite !

2008 marque aussi le premier changement de bureau. De nouveaux membres arrivent, d'autres partent, mais l'organisation reste structurée autour d'un groupe de musique : **Les 100 Soleils l'Hiver**. Les réunions de BelledonneMusic se calent alors sur le rythme des répétitions du groupe.

(...)

AGENDA

23, 24, 25 mai - Festival Palindrome *Laval-en-Belledonne*

30 mai - Représentations théâtrales, avec les troupes jeunes de Théâtre au village. *Salle Pelloux-Prayer et La Marmite*

30 mai - Soirée anniversaire, apéro-concert. *La Marmite, place du village*

31 mai - Concert de musique baroque, avec l'Ensemble Baroque de Meylan, prix conscient au profit des travaux de restauration de l'église. *Église Saint-André*

4 juin - Conseil Municipal, 19h, précédé à 18h30 d'un temps d'échange avec les citoyens. *Mairie*

7 juin - Alpes Grésivaudan Classic, course cycliste internationale UCI de 109,9 km au départ de Bernin. *Arrivée à Prapoutel*

11 juin - Réunion publique Présentation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable, socle du Plan Local d'Urbanisme *Salle Pelloux-Prayer, 19h*

12 & 13 juin - FestiRock Deux soirées concerts, ambiance conviviale et familiale *Parc de la mairie*

13 juin - Journée montagne propre. RDV 10h au pied du TK P'tits Loups**.** *Prapoutel*

20 juin - Fête de la musique "Sunday Gumbo Orchestra", musiques latines, caraïbes, New Orleans... *La Marmite*

3 juillet - Inauguration du sentier d'art. *Prapoutel, Beldina.*

du 4 au 11 juillet - Festival de l'Arpenteur

27 août - Conseil Municipal, 19h, précédé à 18h30 d'un temps d'échange avec les citoyens. *Mairie*

4 sept. - Cinétoile projection du film "God Save The Tuche". *Parc de la mairie*

Retrouvez les agendas complets sur **www.lesadrets.fr** et **www.les7laux.com/agenda**

(...)

L'ascension et la "règle de deux"

Le Festirock prend rapidement de l'ampleur. En 2009, on passe à la "règle de deux" : 2 scènes et 2 soirs. Un sacré défi pour l'électrification, la sonorisation, l'éclairage et la logistique ! L'organisation commence à ressembler à celle des grands festivals. Pour maintenir la gratuité face aux enjeux financiers, l'association tente, avec un succès modéré, le financement participatif en 2014 et 2015.
Jusqu'en 2019, le festival reste porté par nos cinq passionnés. Dix ans se sont écoulés. Le Festirock est désormais bien implanté, attendu par tous, et marque le début de l'été (même si la météo n'est pas toujours de la partie !). C'est devenu une "grosse machine" : la préparation débute dès décembre pour le mois de juin, mobilisant jusqu'à 40 bénévoles sur quatre jours complets.

2020 - Le mystère des dates : l'épisode Covid

Nous y voilà : pourquoi 19 éditions en 20 ans ? Les années Covid passent par là et l'édition 2020 est évidemment annulée. En 2021, la question se pose à nouveau. Il est techniquement possible d'organiser l'événement, mais avec des contraintes strictes : masques obligatoires et public assis à 1,50 m de distance. Ce n'est décidément pas l'esprit du Festirock. L'édition 2021 est donc, elle aussi, annulée.

Passage de flambeau : "Belledonne Résonne"

Cette période de calme relatif permet au festival de se restructurer. Les équipes historiques souhaitent passer le flambeau et l'événement a besoin de se professionnaliser. Une nouvelle association prend le relais : **Belledonne Résonne**, avec un nouveau bureau et de nouveaux bénévoles. Depuis 2022, et jusqu'à cette 19ème édition en 2026, c'est cette équipe qui fait vibrer les nuits de début juin dans notre village.

Une aventure humaine et... parfois humide !

Le Festirock est une aventure tumultueuse. On l'a parfois surnommé "Festipluie", "Festigrêle" ou "Festiboue", obligeant même les organisateurs à une séance de rattrapage en 2019. Parmi les anecdotes, on se souviendra de "Festipasd'chance" : une installation sous des trombes d'eau, une coupure totale d'électricité, et un éclairage improvisé par les phares du camion de Lolo... qui, à 3 heures du matin, n'avait plus de batterie pour redémarrer !

REJOINDRE L'AVENTURE

Le Festirock, c'est aussi **139 groupes sur 20 ans**, plusieurs milliers de festivaliers par sessions, des musiciens professionnels et des bénévoles qui partagent tous l'esprit du festival. Le recrutement de nouveaux bénévoles est essentiel chaque année. Si vous souhaitez rejoindre cette belle aventure, l'association vous ouvrira grand ses bras !
Enfin, seulement 1/3 du coût du Festirock est couvert par les recettes directes de l'espace buvette. **Belledonne Résonne** dépend donc de l'aide vitale de la mairie des Adrets, de celle de Theys, de la Communauté de Communes du Grésivaudan, du Département de l'Isère et de plusieurs contributeurs privés. Sans ces aides financières, plus de Festival... **Le Festirock constitue une véritable fierté pour la commune des Adrets. Il importe de préserver collectivement son esprit, sa gratuité et son ancrage au cœur du village.**

festirockenbelledonne@gmail.com

Appel aux dons et sponsoring entreprises
https://www.helloasso.com/associations/belledonne-resonne/formulaires/2

FESTIVAL DE L'APRENTEUR

31ème édition : Chercher refuge du 4 au 11 juillet



Entre vallée et sommets, là où l'on cherche un abri pour reprendre souffle, le festival de l'Arpenteur invite à faire refuge, le temps d'une expérience artistique et humaine. Du 4 au 11 juillet 2026, sur les pentes de Belledonne, cette 31e édition propose un parcours sensible mêlant arts vivants, littérature, sciences et rencontres. Une invitation à se relier à soi, aux autres et au monde, dans l'esprit d'hospitalité propre au festival. Chaque année, l'Arpenteur propose aux artistes du festival d'être accueillis chez l'habitant·e. Une belle occasion de se rencontrer autrement, de partager des moments privilégiés, de limiter les déplacements et de soutenir concrètement le festival.

Envie de tenter l'expérience ou de la renouveler ?
Contactez Scènes Obliques
04 76 71 16 48
+ d'infos
https://www.scenes-obliques.eu



LE NOUVEAU VISAGE
du Conseil Municipal

En ce début de mandat, les nouveaux élus ont mis en place une organisation de travail régulière.

Un point hebdomadaire, ouvert à toutes et tous les conseiller·ère·s, permet de suivre les sujets en cours et d'assurer la coordination de l'action municipale. Des réunions d'équipe sont organisées tous les deux mois afin de partager les orientations et d'ajuster le travail collectif, en alternance avec les conseils municipaux, qui se tiennent eux aussi tous les deux mois. Cette organisation permet ainsi un rythme mensuel de rencontres, alternant entre temps de travail en équipe et séances officielles du Conseil Municipal, avec la possibilité de tenir des conseils extraordinaires en cas de besoin. En complément, des réunions par projets et des commissions se tiennent selon les sujets à traiter.

Dans le prolongement de cette dynamique collective, et pour poser des bases communes dès le lancement du mandat, les élus se sont également retrouvés lors d'un séminaire d'une journée, organisé un dimanche à Prapoutel, afin de partager les priorités et le fonctionnement de la municipalité.



Delphine Perreau
Maire



Joël Ducros
Adjoint
Vie de la Station, Sport et Économie locale



Sabirine Thieffenat
Adjointe
Enfance, Jeunesse et Services à la personne



Damien Cartier-Millon
Adjoint
Travaux, Agriculture et Forêt



Laurie Argoud-Martin
Adjointe
Communication, Culture, Patrimoine et Promotion du territoire

LE NOUVEAU VISAGE DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)



Raphaël Licandro
Conseiller délégué Vie Associative



Mélanie Lefébure
Conseillère déléguée Veille juridique et réglementaire



Bernard Lot
Conseiller municipal



Amandine Chalvin
Conseillère municipale



Florian Brunet-Manquat
Conseiller délégué à l'entretien des bâtiments publics



Carole Eymard
Conseillère municipale



Guillaume Bachelier
Conseiller municipal



Marie-Christine Plançon
Conseillère municipale



Thibaud Avenier
Conseiller municipal



Cécile Brunet-Manquat Vieilly
Conseillère municipale



Maxime Blavette
Conseiller suppléant



Charlotte Gilleron
Conseillère suppléante

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Une municipalité traite de sujets variés, c'est pourquoi des commissions thématiques et groupes de travail par projet se réunissent selon les besoins.

Ces commissions peuvent également préparer des délibérations qu'elles présentent ensuite au Conseil Municipal. Voici les commissions municipales mises en place en ce début de mandat et les sujets qu'elles peuvent couvrir :

Commission Finances
référente : Delphine Perreau

- Prépare l'analyse des comptes administratifs annuels, établit le budget , suit l'avancement des dépenses / recettes au cours de l'année.
- Assiste les demandes de subventions.
- Formule des avis en matière de taxes locales.

Commission Vie de la station
référent : Joël Ducros

- Échange et étudie les différents projets sur le territoire du hameau et de la station de Prapoutel.
- Propose une ligne stratégique sur les sujets liés à la communautarisation de la station et à la vie de la station.
- Agit avec la Communauté de Commune Le Grésivaudan et la SPL Le Grésivaudan.

Commission Enfance et Jeunesse
référente : Sabirine Thieffenat

- Est consultée et formule des avis sur les projets "jeunesse", école, périscolaire, centre aéré, crèche.
- Coordonne le Conseil Municipal des Enfants (ou des Jeunes).
- Fait des propositions sur les sujets enfance et jeunesse et travaille en lien avec le CCAS si besoin.

DOSSIER CONSEIL MUNICIPAL

LISTE DES COMMISSIONS MUNICIPALES (suite)

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
référente : Sabirine Thieffenat

- Établit et entretient le lien avec les personnes âgées.
- Mène des actions sociales pour les personnes âgées et les personnes en difficultés.
- Met en lien les personnes âgées et les personnes en difficultés avec les autres structures qui peuvent les accompagner.
- Organise des ateliers ou des sorties pour les personnes âgées.
- Organise le goûter des anciens ainsi que les colis/repas de fin d'année.
- Propose et gère le programme de remboursement des forfaits de skis et des activités pour les enfants de la commune.

Commission Travaux
référent : Damien Cartier-Millon

- Étudie (demande) des devis et suit tous les travaux à réaliser : bâtiments communaux, entretien, maintenance, matériel roulant, voirie, espaces verts, propreté, aire de jeux, sécurité, cimetière, aménagements etc...
- Étudie les projets du village nécessitant des travaux, notamment la sécurisation des voiries.
- Coordonne les gestionnaires des réseaux pour les interventions.

Commission Communication et Attractivité du territoire
référente : Laurie Argoud-Martin

- Établit les lignes éditoriales et les calendriers de publication.
- Coordonne les publications et rédige pour les différents canaux de communication : SMS, site web, Facebook, Instagram, magazine Vivre aux Adrets et Lettre d'information numérique mensuelle.
- Participe aux projets en lien avec le tourisme et l'attractivité du territoire.

Commission Culture et Patrimoine
référente : Laurie Argoud-Martin

- Réfléchit et facilite la mise en place de toute animation ou événement culturel dans le village ou la station.
- Étudie les projets culturels et patrimoniaux, et coordonne les actions et demandes d'aides en lien étroit avec la commission Vie associative.
- Oeuvre pour la mise en valeur du patrimoine.

Commission Vie associative
référent : Raphaël Licandro

- Travaille en lien étroit avec la commission culture et patrimoine.
- Établit et entretient les relations avec les différentes associations.
- Gère l'occupation des salles communales avec les agents administratifs.
- Propose et étudie les demandes de subventions qui sont ensuite présentées au Conseil Municipal.

Commission Urbanisme et PLU
référente : Delphine Perreau

- Peut être consultée sur tous les problèmes liés à l'urbanisme : permis de construire, demande de travaux des habitants, analyse de la conformité des projets vis-à-vis des réglementations en vigueur.
- Travaille sur le Plan Local d'Urbanisme ainsi que le zonage et la traduction réglementaire associée.
- Fait des propositions d'aménagements communaux.
- Travaille sur les besoins en logement et les problématiques d'habitat.
- Est en relation étroite avec la Communauté de Communes.

Commission Agriculture, Forêt et Environnement
référents : Amandine Chalvin / Thibaud Avenier

- Étudie et met en place les projets d'entretien, de mise en valeur, de rénovation des sentiers et de la forêt communale.
- Porte des projets relatifs à l'agriculture.
- Étudie les projets environnementaux, agricoles, (développement durable, biodiversité).
- Est en charge des Espaces Naturels Sensibles de la commune (ENS Côteaux secs, ENS du Poutaz).



Au-delà de ces commissions municipales, certains groupes projets se sont également déjà réunis en ce début de mandat : réhabilitation de l'église, travaux d'aménagement Villard-Château, CCAS, énergie ...

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

En plus de ces commissions locales, des commissions intercommunales sont suivies par les élus municipaux volontaires et disponibles. Elles reprennent majoritairement les mêmes sujets que les commissions municipales, auxquels s'ajoutent les sujets dont la compétence a été déléguée à la Communauté de Communes Le Grésivaudan, telles que la gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets par exemple.



Nouveau bureau communautaire Le Grésivaudan : 1 Président, 7 vice-présidentes, 8 vice-présidents et 3 conseillers délégués.

Président : **Henri Baile** (Maire de Saint-Ismier)

Vice-présidence à l'attractivité économique, industrielle et touristique : **Jean-François Clappaz** (Maire de Montbonnot-Saint-Martin)

Vice-présidence aux mobilités, **Coralie Bourdelain** (Maire de Revel)

Vice-présidence à l'environnement, la transition écologique et la biodiversité, **Philippe Lorimier** (Maire de Crolles)

Vice-présidence à la responsabilité financière et la soutenabilité fiscale, **Delphine Perreau** (Maire des Adrets)

Vice-présidence à la montagne durable et au dialogue territorial, **Clément Bonnet** (Maire de Sainte-Marie-du-Mont)

Vice-présidence à la petite enfance, à la jeunesse et à la parentalité, **Anne-Françoise Besson** (Maire de Bernin)

Vice-présidence à la souveraineté alimentaire, à l'agriculture et à la forêt, **Olivier Salvetti** (Maire de Froges)

Vice-présidence à la santé et au sport, **Martine Kohly** (Maire d'Allevard

Vice-Présidence au cycle de l'eau et à la protection de la ressource, **Patrick Beau** (Maire de Villard-Bonnot)

Vice-présidence à la culture et au patrimoine matériel et immatériel, **Annick Guichard** (Maire de La Terrasse)

Vice-présidence à la programmation des investissements et grands projets, **Christophe Suszylo** (Maire du Versoud)

Vice-présidence à l'économie circulaire, la collecte et la valorisation des déchets, **Patricia Bellini** (7è adjointe à Pontcharra)

Vice-présidence à la stratégie foncière et au logement, **François Olléon** (2è adjoint à Saint-Ismier)

Vice-présidence au commerce et à la dynamisation des centre-Bourgs, **Cécile Robin** (Maire de Pontcharra)

Vice-présidence à la prévention sociale et aux parcours d'insertion professionnelle, **Karim Chamon** (Maire de La Chapelle-du-Bard).

Conseiller délégué aux ressources humaines et à l'égalité professionnel entre les femmes et les hommes, **Pierre Baruzzi** (Maire Le Cheylas).

Conseillère déléguée au grand âge, à l'autonomie et aux solidarités générationnelles, **Françoise Midali** (Maire de Goncelin).

Conseiller délégué à la prévention des risques naturels, industriels et sociaux, **Cédric Lescure** (Maire de Tencin).

ÉCHANGES

AVEC LES ÉLUS MUNICIPAUX

L'équipe municipale propose avant chaque Conseil Municipal un temps sur lequel les citoyens peuvent venir poser leurs questions et échanger avec les membres du Conseil Municipal. Un créneau de 30 min est dédié et généralement le rendez-vous est donné en mairie à 18h30, le Conseil Municipal débutant ensuite à 19h.

Prochains Conseils Municipaux

4 juin

27 août



BUDGET 2026

COMMENT LA COMMUNE AGIT ET INVESTIT

Le budget 2026 de la commune, voté lors du Conseil Municipal du 23 avril, s'inscrit dans un contexte particulier, à la fois marqué par une situation financière confortable héritée d'un exercice 2025 maîtrisé, et par des incertitudes croissantes pour les années à venir.

À l'échelle nationale, les finances locales sont soumises à des tensions durables : ralentissement, voire baisse de certaines dotations de l'État, incertitude sur le maintien de certaines aides et hausse des coûts. Dans ce contexte, la commune fait le choix d'anticiper l'érosion progressive de ses marges de manœuvre. Le budget 2026 s'inscrit ainsi dans une ligne claire : préserver un niveau de service public de qualité tout en renforçant la maîtrise des dépenses. Cette exigence s'accompagne d'une recherche systématique de subventions pour chaque projet engagé, afin de limiter le recours aux fonds propres et de maintenir un niveau d'investissement soutenable dans la durée.

3.6 M€

budget global des dépenses de la commune

2.5 M€

budget de **fonctionnement**

1.1 M€

budget **d'investissement**

300 000 € /an

capacité annuelle **d'autofinancement**

Une année 2025 positive, à analyser avec prudence

L'approche choisie par la municipalité est de voter le budget 2026 après avoir clôturé les comptes administratifs 2025. L'exercice 2025 se clôture avec un résultat positif, supérieur aux prévisions, grâce à une gestion rigoureuse des dépenses. Toutefois, ce résultat doit être nuancé : certaines dépenses non enregistrées en 2025 augmentent artificiellement le bénéfice de l'année 2025 et viendront impacter donc mécaniquement l'année 2026 de façon défavorable.

Après retraitement de ces impacts, la trajectoire financière de la commune reste positive, mais appelle à la prudence. L'année 2026 marque ainsi un point d'équilibre : la commune prévoit un résultat en légère baisse, ce qui impose une vigilance accrue sur chaque dépense engagée et une attention renforcée à la préservation de ses équilibres financiers.

Un seul budget pour la commune et les services techniques

Depuis le 1er janvier 2026, la commune fonctionne avec un budget unique. Les services techniques, auparavant gérés en budget annexe, sont désormais intégrés au budget principal.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de réorganisation des compétences, avec une gestion de la station désormais assurée par la Société Publique Locale du Grésivaudan (SPL) et la Communauté de Communes Le Grésivaudan.

Le budget offre ainsi une vision plus complète des flux financiers, en intégrant à la fois les dépenses et les recettes associées. Il en résulte un niveau global de charges et de recettes mécaniquement plus élevé, mais aussi une lecture plus transparente de l'action communale.

BUDGET COMMUNAL 2026

LES GRANDES LIGNES - VUE OPÉRATIONNELLE APRÈS RETRAITEMENTS DES ÉCRITURES RELATIVES À 2025 ET À L'ÉQUILIBRAGE BUDGÉTAIRE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total : 2,7 M€

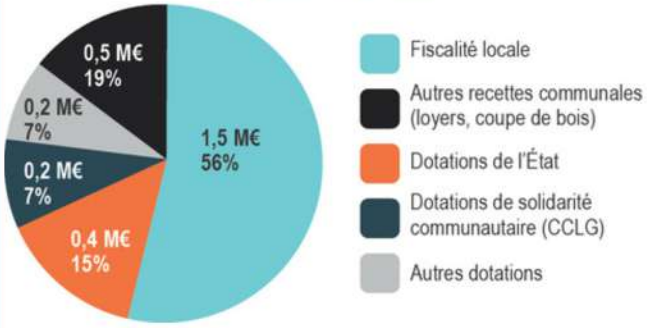

La commune recherche activement des subventions : en moyenne 50% des projets sont financés par des aides extérieures.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total : 2,5 M€

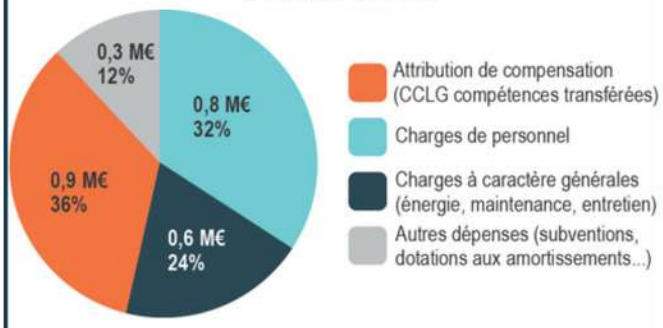

Objectif : maintenir une capacité d'autofinancement d'environ 300 000 € par an pour soutenir l'investissement.

INVESTISSEMENTS (hors fonds propres)

Total : 1,1 M€

200 000 €
remboursement des emprunts et équilibrage du budget

900 000 €
pour des investissements

Financement des investissements (hors fonds propres)



Principales opérations prévues en 2026 (hors subventions)

Rénovation des ponts (route des envers)	276 000 €
Aménagement Villard Château / Le Lanat	140 000 €
Travaux de voirie	100 000 €
Elaboration du PLU	80 000 €
Ancienne Miellerie	80 000 €
Végétalisation de la cour de l'école	60 000 €
Travaux à la cantine	40 000 €
Rénovation de l'église (études)	30 000 €
Plateforme bois autour de Bédina	25 000 €

BUDGET COMMUNAL 2026

VERSION SIMPLIFIÉE

DES RECETTES STABLES
2,7 M€ pour faire fonctionner la commune et préparer l'avenir

DES DÉPENSES MAÎTRISÉES
2,5 M€ pour assurer les services au quotidien et gérer la commune

UNE ÉPARGNE UTILE
Environ 300 000 € d'autofinancement chaque année

DES INVESTISSEMENTS POUR DEMAIN
900 000 € investis dans des projets utiles au cadre de vie

UN BUDGET AU SERVICE DES ADRETS ET SES HABITANTS

VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE

Réinventer la cour d'école : un projet au service des enfants et de l'environnement

La commune s'engage dans un projet ambitieux de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école. Les travaux débuteront le 15 juillet prochain.
Ce projet est le fruit d'une réflexion menée depuis deux ans pour améliorer les espaces scolaires. Aujourd'hui très minérale, la cour ne répond plus pleinement aux besoins des enfants ni aux enjeux climatiques actuels.

Une démarche pédagogique et collaborative

Quoi de plus formateur pour une classe de BTS du Lycée horticole de Saint-Ismier qu'une immersion dans un projet réel, portant des enjeux climatiques et sociaux forts ?

Entre visites sur site et échanges en mairie, les élèves ont imaginé des aménagements innovants adaptés à nos contraintes. Après avoir analysé les usages et effectué des observations de terrain, ils se sont répartis en groupes pour soumettre différentes propositions. Une journée de restitution a permis de découvrir la richesse de leurs projets et leur regard neuf sur cet espace.

Ces propositions ont ensuite été étudiées par un groupe de travail pluridisciplinaire. Élus, enseignants, personnel périscolaire, enfants et usagers de la cour ont œuvré collectivement pour faire émerger des choix, écarter certaines idées et affiner les attentes. Les enfants ont activement participé à cette étape, et leurs envies ont été directement intégrées à l'étude.

À l'issue de cette démarche collaborative, un projet global a été formalisé. Deux entreprises ont été consultées et c'est le prestataire Belledonne Aménagement qui a été retenu pour la réalisation.

Des espaces diversifiés pour mieux vivre ensemble

La future cour proposera ainsi des zones variées : espaces de jeux dynamiques, coins calmes et secteurs végétalisés. Cette organisation permet de limiter les conflits d'occupation de l'espace (terrain de foot/jeux calme...), de favoriser le vivre-ensemble et de répondre aux différents besoins physiologiques des enfants (bouger, se poser, observer).

(...)

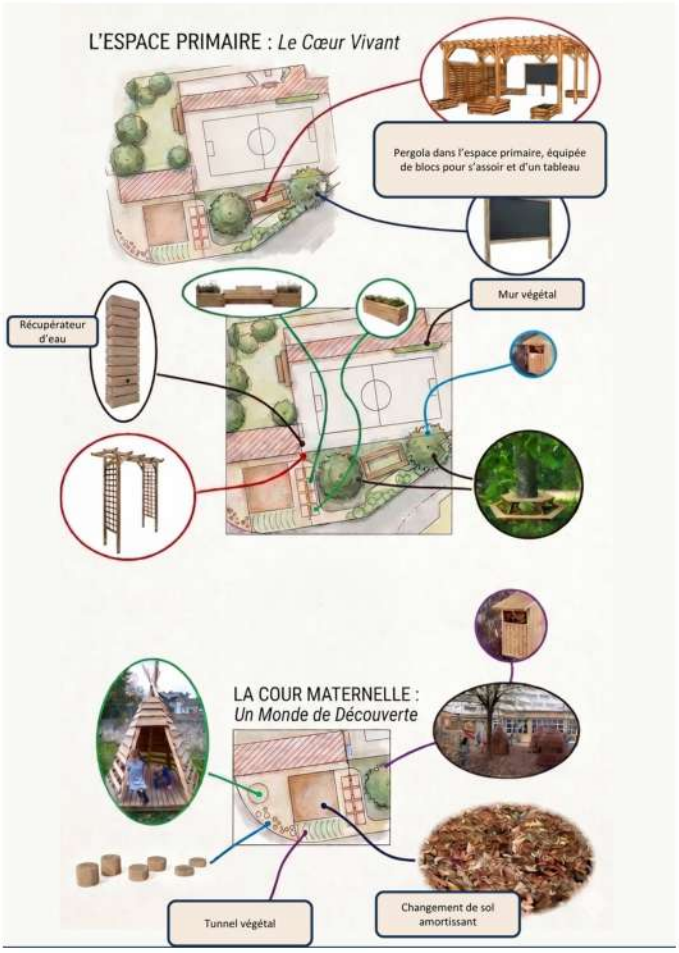

Les travaux commenceront le 15 juillet 2026, et se dérouleront durant les vacances scolaires, afin de ne pas perturber la vie de l'école. À la rentrée, un nouveau jeu collaboratif pour les petits (escalade, saut, équilibre) remplacera l'ancienne structure dans la cour des maternelles.

VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE (SUITE)

(...)

Un changement radical pour le bien-être de tous

Les cours en enrobé accentuent les îlots de chaleur et empêchent l'infiltration de l'eau. Le projet vise donc à transformer cet espace en profondeur :

- Végétaliser pour apporter ombre et fraîcheur.
- Désimperméabiliser pour favoriser le cycle naturel de l'eau.
- Encourager l'installation de la petite faune locale, insectes colonisateurs, oiseaux.

Un récupérateur d'eau de pluie sera également installé afin de faciliter l'arrosage des bacs et plantations.



Au-delà de l'aspect environnemental, la cour devient un véritable outil pédagogique favorisant :

- L'exploration et le contact avec la nature.
- Le développement de la curiosité et l'apprentissage par le jeu libre.
- La sensibilisation active à l'environnement.

Il est à noter que toute la cour ne sera pas végétalisée. En effet, lors de l'élaboration du projet il est apparu important de garder une partie de la cour en enrobé afin de permettre aux enfants de continuer certains jeux (foot, basket...) nécessitant une surface en enrobé et à notre cour de pouvoir continuer à accueillir certains spectacles, notamment dans le cadre du festival de l'Arpenteur.

Un projet pour aujourd'hui et pour demain

Cette transformation progressive vers une cour plus agréable et fonctionnelle traduit la volonté de la commune d'améliorer le bien-être des enfants et d'agir concrètement face au dérèglement climatique.
Quelques mois sont encore nécessaires pour boucler les demandes de subventions de ce chantier, dont le montant s'élève à 57 157 € HT.

TRAVAUX
Programmés en 2026



Dans le cadre de l'entretien et de l'amélioration des infrastructures communales, plusieurs opérations sont prévues cette année. La réfection des ponts situés sur les routes des Envers sera engagée, à la suite du diagnostic réalisé sur l'état des ouvrages. Des travaux de voirie vont se poursuivre également sur la route des Envers, dans la continuité des interventions déjà menées. Les calendriers précis seront communiqués ultérieurement.

TRAVAUX RÉSEAU ÉLECTRIQUE
Place du village/Chavon d'Ava



Enedis réalisera des travaux d'augmentation de puissance du poste « Les Adrets Bourg » les 15 et 16 juillet 2026.
Le 15 juillet : installation et raccordement au groupe électrogène sur la place, devant le panneau d'affichage.
Le 16 juillet : coupure d'électricité de 7h à 10h30 (usagers informés) et circulation fermée rue du Chavon d'Ava (7h–14h).
Merci de ne pas stationner à proximité du chantier.

SANTÉ ET PRÉVENTION

Chenilles processionnaires

Papillons en devenir, les chenilles processionnaires sont recouvertes de poils urticants. Sur notre commune nous avons la Processionnaire du pin (Thaumetopoea pityocampa).

Quels risques ?

L'exposition aux poils urticants peut provoquer chez l'humain diverses réactions allergiques ou irritatives (rougeurs, démangeaisons, conjonctivite, irritations respiratoires). Les animaux domestiques ou d'élevage peuvent aussi être touchés, soit par contact direct avec les chenilles, soit en ingérant du fourrage contaminé.

Comment se protéger ?

- Éviter les zones où les chenilles sont présentes.
- Ne jamais toucher les chenilles, leurs nids ou les arbres infestés ; tenir les enfants à distance.
- Près d'arbres contaminés : ne pas faire sécher le linge dehors et laver fruits/légumes cueillis.
- En forêt de pins (janvier à mai) : porter des vêtements couvrants, éviter de se frotter les yeux et se laver les mains après la sortie.

INTÉRÊT DU PIÉGEAGE DE PRINTEMPS DU FRELON À PATTES JAUNES

Avec le retour des beaux jours, la lutte contre le frelon à pattes jaunes (dit frelon asiatique) redevient une priorité. Cette espèce invasive, bien implantée dans le Grésivaudan, menace les abeilles, la biodiversité et peut présenter un risque pour les habitants.

Au printemps (de mars à fin mai), les fondatrices sortent d'hibernation. Chacune peut créer un nid abritant plusieurs milliers d'individus. Le piégeage à cette période permet donc de capturer ces reines avant la formation des colonies, avec un impact positif direct sur leur prolifération.

Les pièges, simples à fabriquer ou disponibles dans le commerce, utilisent un appât sucré légèrement alcoolisé. Installés dans les jardins ou à proximité des haies et ruchers, ils doivent être contrôlés régulièrement.

La municipalité encourage tous les habitants à participer à cette action collective, et met gratuitement des pièges à disposition en mairie. Un référent communal, Bernard Lot, est à votre disposition pour accompagner la mise en place des pièges et répondre à toutes vos questions.

Agir dès maintenant, c'est limiter la prolifération de l'espèce et protéger notre cadre de vie.

Plus d'information et signalement :
https://www.frelonsasiatiques.fr/
Référent frelons asiatiques sur la commune :
Bernard Lot : 06 72 91 60 88



Que faire en cas d'exposition ?

- En cas de détresse respiratoire ou réaction grave : appeler les urgences (15 ou 112).
- Pour des symptômes plus légers (rougeurs, démangeaisons...) : contacter un centre antipoison ou un médecin.
- En cas de simple suspicion : prendre une douche et changer de vêtements.
- Si un animal est touché : consulter un vétérinaire ou appeler un centre antipoison vétérinaire.

Vous êtes propriétaires d'arbres avec des chenilles processionnaires ? Quelle méthode de lutte ?

Depuis le 16 janvier 2026, un nouvel arrêté préfectoral n°38-2026-01-16-00004, vise à limiter l'exposition de la population aux soies urticantes des chenilles processionnaires du Pin (Thaumetopoea pityocampa). À ce titre, il est de la responsabilité des propriétaires d'arbres avec des chenilles d'intervenir.

- **Piège à collier** : cette méthode consiste à piéger les chenilles en procession lors de la descente des arbres. La collerette du piège bloque les chenilles et les oblige à descendre dans le sac collecteur via un tube. Le sac contenant de la terre permet aux chenilles d'effectuer le processus de nymphose. Ceci permet à la fois de limiter l'apparition d'une nouvelle génération de papillons l'année suivante, mais aussi d'éviter les contacts accidentels lorsqu'elles se trouvent au sol.
- **Echenillage** : prélèvement et destruction manuelle des pré-nids et nids d'hiver vides ou remplis de Processionnaires du pin à l'aide d'outils adaptés. Les prélèvements des nids se font après une nuit fraîche afin de piéger un maximum de chenilles.
- **Ennemis naturels** : les ennemis naturels de la Processionnaire du pin participent à la régulation des populations de cette espèce. On peut citer les mésanges, les coucous, les huppe fasciée, les chauves-souris ; certains insectes (Ephippigère des vignes et Grand calosome).

Observatoire des chenilles processionnaires
https://chenille-risque.info - chenille-risque@fredon-france.fr

Source : Observatoire des chenilles processionnaires – FREDON France.

Point d'étape

Depuis plus d'un an et demi, les élus sont pleinement mobilisés autour de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et travaillent plus particulièrement depuis quelques mois sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
Ce document structurant sert de base à l'élaboration d'un PLU. Il fixe les orientations politiques en matière d'aménagement, d'habitat, de mobilités, d'environnement et de développement de la commune pour les années à venir.

Une première version du PADD a été débattue et votée en conseil municipal le 5 mars 2026. À la suite de ce premier travail, la nouvelle équipe municipale s'est approprié le document, en reprenant ses principaux axes afin de les préciser, de les ajuster et de les enrichir.

Le PADD constitue une étape clé dans la construction du PLU. Il exprime la vision politique portée par la commune : il ne s'agit pas encore de règles, mais bien d'orientations stratégiques. C'est à partir de ce socle que seront ensuite définis le zonage et les règles d'urbanisme, qui encadreront concrètement les possibilités de construire et d'aménager sur notre commune.

Parmi les objectifs travaillés figurent notamment la maîtrise de la consommation foncière, la diversification de l'offre de logements, le maintien des équilibres entre espaces urbanisés, agricoles et naturels, ainsi que le renforcement du lien entre les différents hameaux de la commune, en particulier entre le cœur de village et Prapoutel.



RÉUNION PUBLIQUE

Les axes du PADD seront présentés lors d'une réunion publique ouverte à toutes et à tous, **le 11 juin à 19h, salle Pelloux-Prayer.**

Ce temps d'échange permettra de partager les choix envisagés, d'expliquer la démarche engagée et de recueillir les remarques des habitants pour ensuite pouvoir finaliser ce document.

L'élaboration du PLU se poursuivra dans les mois à venir, avec la traduction réglementaire de ces orientations. Cette étape viendra préciser concrètement les règles applicables à l'échelle des parcelles.

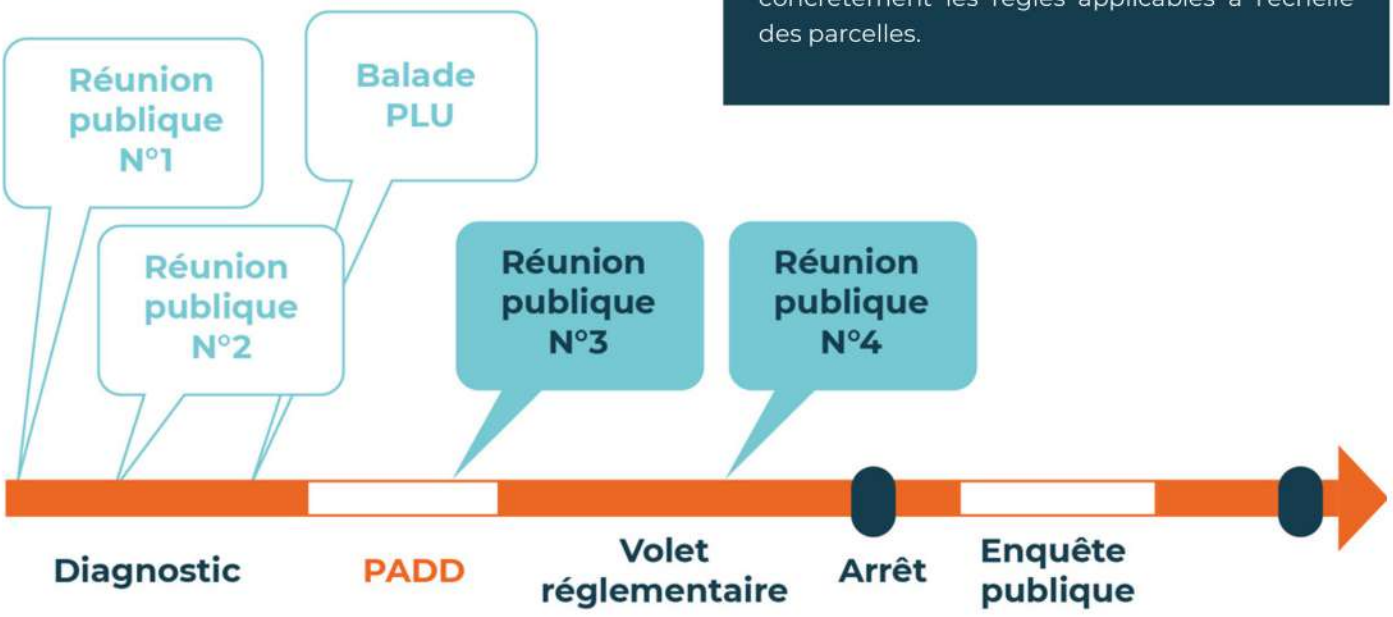

BRUNO CARAGEL

Directeur de la Fédération des Alpages de l'Isère (F.A.I).

Vos bureaux sont installés dans la grange du parc de la mairie aux Adrets, pouvez-vous nous présenter la Fédération des Alpages de l'Isère ?

La Fédération des Alpages est une association loi 1091 qui a été créée en 1982 à l'initiative des services de l'État et du département de l'Isère. Elle rassemble les éleveurs responsables d'alpages, les élus des communes de montagne, les intercommunalités ainsi que l'ensemble des collectivités et partenaires qui œuvrent sur les espaces pastoraux ou sur la place du bétail dans les alpages.

Parmi eux, on peut citer le département, la région, l'office national des forêts, la Direction Départementale de Protection des Populations, la direction départementale du territoire, la chambre d'agriculture, les associations de bergers...

Et comme les systèmes pastoraux ne concernent pas uniquement les montagnes mais aussi les piedmonts, les collines, les grands estuaires, des zones de marées comme la baie du mont St Michel, des ripisylves comme dans le Val de Loire et bien d'autres milieux encore, on retrouve des associations équivalentes à la nôtre dans quasiment tous les départements français.

Il faut savoir qu'en France, les zones de pâturages représentent environ 20% du territoire.

Quelles sont vos missions ?

Aux Adrets, à la F.A.I nous sommes 9 salariés, et nous disposons d'un budget de 700 000€ environ, lié aux aides du Département, de la Région, du massif, mais aussi pour une part très importante de nos adhérents.
Nous mettons ces moyens au service de tout ce qui est amélioration des conditions de travail en estive.

En apportant notre expertise et en pré-instruisant les dossiers, nous permettons notamment la réalisation de plus d'un million d'euros par an de travaux. Nous organisons également une tournée en hélicoptère pour ravitailler les alpages. Chaque année nous achetons des heures de vols et durant 4 jours, nous disposons d'une machine dont on rationalise les déplacements pour limiter les trajets à vide.

Nous réalisons aussi des études à la demande des éleveurs ou des collectivités pour comprendre comment on pourrait faire mieux ou autrement quand ça frotte sur certains enjeux. Nous intervenons aussi en tant que médiateur sur certains conflits. Nous faisons de la formation, de l'appui technique, enfin nous avons tout un volet en direction du grand public pour expliquer et faire découvrir les enjeux du pastoralisme. Pour cela, nous publions des documents, nous produisons parfois des films, et nous organisons des rencontres comme le festival "Pastoralisme et Grands Espaces" qui a lieu tous les automnes à Grenoble.

Quelles sont les spécificités du massif de Belledonne ?

Belledonne est un massif très pastoral. Sur les parties les plus proches et accessibles, nous avons surtout des bovins, avec des éleveurs locaux qui ont besoin de mettre leur troupeaux en alpage pour pouvoir exploiter le foin dans les champs autour de chez eux. Sur les parties les plus lointaines et reculées, on trouve plutôt de l'élevage transhumant de moutons.
Et plus les alpages sont éloignés plus les troupeaux sont de grands transhumants, c'est-à-dire qu'ils viennent de loin. En Isère, les deux tiers des ovins proviennent des Bouches-du-Rhône.



Bruno Caragel
Directeur de la Fédération des Alpages de l'Isère (F.A.I).

Sur Belledonne, les gros enjeux sont toutes les parties intermédiaires, autour des villages où on est beaucoup sur du foncier privé, morcelé, avec des éleveurs qui ont un vrai besoin d'accéder à ces endroits-là. Le massif est donc bien marqué par ce pastoralisme local avec des éleveurs extrêmement investis et très présents dans la gestion de leurs alpages. Cela donne des lieux qui sont aussi des endroits d'entraide où les gens se donnent la main lors de l'installation ou pour de la surveillance réciproque par exemple.

QUELQUES CHIFFRES SUR les alpages en Belledonne

31 alpages
répartis sur **32** communes
sur **16 674** hectares

ovins
12400

bovins
12000

14
bergers salariés

+ d'info : alpages38.org - pasto-kezako.fr

BRUNO CARAGEL (SUITE)
Directeur de la Fédération des Alpages de l'Isère (F.A.I).

Quels sont aujourd'hui les enjeux du pastoralisme ?

Ils sont nombreux. Le premier c'est la question du renouvellement des générations : la moitié des éleveurs sont à 10 ans de la retraite, avec une érosion du nombre d'agriculteurs et potentiellement du nombre d'animaux mis en alpage.

La second enjeu concerne le réchauffement climatique, avec une vraie difficulté sur le fait que les ressources évoluent, se fragilisent et deviennent moins constantes. Ce n'est pas encore trop le cas de Belledonne, mais nous n'avons pas toujours suffisamment d'eau ou suffisamment d'herbe chaque année.

Il y a l'enjeu de la prédation, avec la présence du loup et les contraintes que cela fait peser sur la protection des troupeaux.

Il y a enfin plusieurs enjeux qui relèvent de la relation sociale avec les activités pastorales et agricoles. Le rapport au travail d'abord : les métiers de l'agriculture, même pratiqués par des salariés, n'ont jamais intégré le code du travail comme les 35 heures par exemple. C'est une première difficulté.

Il y en a une autre avec le rapport à l'alimentation qui évolue : on a perdu, nous citoyens, le contact avec notre alimentation et là d'où elle vient. Avec pour effet de ne même pas savoir à quoi sert l'herbe du pré qui est en dessous, que l'on peut piétiner lors d'activités de loisir sans imaginer que cela tasse la terre et qu'on en réduit du coup la productivité.

On a également perdu le rapport au foncier : certains s'imaginent que les prairies ou les alpages sont des espaces libres, mais en fait non, c'est souvent de la propriété privée ou des espaces publics réglementés dans lesquels le randonneur est invité à rester sur les sentiers balisés. Les alpages, comme les autres milieux naturels, ne sont pas d'emblée des espaces de loisirs et récréatifs. Il y a des règles à respecter. Pour autant, le pastoralisme et le métier de berger restent une formidable passerelle entre les mondes urbains et ruraux.

FÉDÉRATION DES ALPAGES DE L'ISÈRE
57 Rue du Cardelet,
38190 Les Adrets
Téléphone : 04 76 71 10 20



Pour découvrir le métier de berger et les alpages de Belledonne, le film **« Une journée / un berger dans les Alpes »** (48 min) réalisé par Camille Walter, sera projeté entre le 7 au 26 août 2026. Chaque projection se fera dans un refuge différent du GR738, qui traverse la chaîne de Belledonne, en présence de la réalisatrice.

Ce documentaire suit quatre bergères et un berger au fil d'une journée en alpage, offrant un regard sensible sur leur métier et leur environnement. Chaque projection sera suivie d'un temps d'échange avec le public autour du pastoralisme, de ses réalités et du partage des espaces en montagne.

Le film a été en partie financé par la FAI et l'Espace Belledonne.
Programme complet : espacebelledonne.fr

LANCEMENT DU SENTIER D'ART DE BELDINA
"Le toucher de l'infini", réalisation : Réka Szabo

Trois œuvres d'art inaugureront le futur sentier d'art de Beldina, **un parcours qui comptera six œuvres** d'ici l'année prochaine. Accessible depuis le sentier raquettes au départ du chalet nordique, ce circuit passera notamment par la colonie du Pré de l'Arc.

Portée par la Communauté de Communes du Grésivaudan, cette initiative s'est appuyée sur la mobilisation d'un comité d'acteurs locaux coordonné par Scènes Obliques. Pour cette première sélection, ARECE, l'Espace Belledonne, la Fédération des Alpages de l'Isère, l'ONF, ainsi que les deux communes Laval et Les Adrets se sont réunis autour de ce projet artistique en montagne.



Inauguration le 3 juillet 9h15 – RDV Parking de Beldina

SAPEURS-POMPIER DES ADRETS

NAISSANCE ET ÉVOLUTION

Avant d'être un service structuré et équipé, la lutte contre l'incendie reposait avant tout sur la solidarité des Campanais. Aux Adrets, comme dans de nombreuses communes rurales, catastrophes, initiatives bénévoles et engagement citoyen ont peu à peu donné naissance à un corps de sapeurs-pompiers. À travers les archives, les témoignages et les mémoires, se dessine une histoire profondément ancrée dans la vie de notre village, portée de génération en génération.

Une organisation nationale au service des territoires

Dès la Révolution, **la loi des 16-24 août 1790 confie aux Maires la responsabilité de prévenir et de gérer les catastrophes : incendies, inondations, épidémies**. Pour la première fois, la protection des populations relève explicitement de l'action publique.

Au début du XIXe siècle, cette organisation se construit par étapes, sans jamais être totalement uniforme. En 1811, Napoléon Ier crée la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, un corps militaire structuré, discipliné, pensé pour répondre efficacement aux risques urbains. Mais dans les campagnes, la situation reste très différente : pas de service organisé et très peu de moyens, tout repose alors sur les initiatives et la solidarité entre habitants.

La loi du 22 mars 1831 ouvre la possibilité de créer des corps communaux de sapeurs-pompiers, mais sans pour autant les rendre obligatoires. Chaque commune doit donc décider, s'organiser et surtout en assumer le financement. Partout en France, et particulièrement dans les territoires ruraux, la mise en place de ces services progresse lentement, le plus souvent en réaction à des événements dramatiques plutôt que par anticipation. Ce sera le cas aux Adrets.

À la fin du XIXe siècle, malgré les textes de loi, près des deux tiers des communes ne disposent toujours pas d'un service organisé de lutte contre l'incendie… C'est dans ce contexte que des villages comme Les Adrets vont, à leur tour, s'organiser non par obligation mais par nécessité.

Aux Adrets, le feu comme déclencheur

Aux Adrets, ce sont principalement deux gros incendies qui vont accélérer la prise de conscience collective de la nécessité d'organiser les secours :

- En 1864, un incendie ravage le hameau de Villard-Bernard. Les maisons, construites en bois et couvertes de chaume, favorisent une propagation rapide des flammes. Les habitants tentent de lutter avec les moyens du bord, formant des chaînes humaines pour transporter l'eau, mais leurs efforts restent insuffisants face à la violence du feu. Une seule maison sera épargnée, le reste du hameau est détruit.
- Vingt ans plus tard, en 1885, un nouvel incendie frappe Villard-Château. Cette fois, 21 bâtiments sont détruits et une soixantaine de personnes se retrouvent sans abri. Là encore, la solidarité s'organise : habitants des hameaux voisins, villages alentours et même les moines Chartreux participent à sa reconstruction.

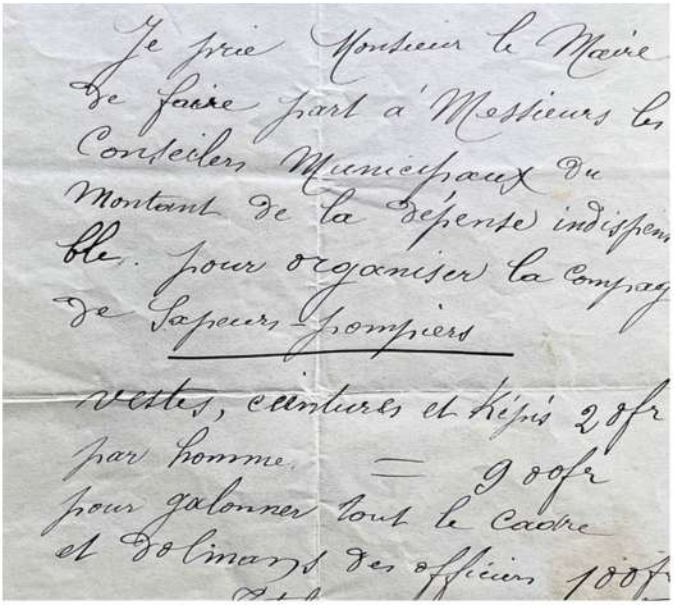
Je prie Monsieur le Maire
de faire part à Messieurs les
Conseillers Municipaux du
Montant de la dépense indispen
sable pour organiser la Compag
de Sapeurs Pompiers
vestes, ceintures et képis 28fr
par homme — 9 00fr
pour galonner tout le cadre
et dolmans des officiers 100f

1889 : la naissance d'un corps communal

Face à la répétition des incendies et à l'inquiétude croissante de la population, dès 1886, des habitants s'engagent par écrit à former une compagnie de pompiers.

> *"Nous soussignés, tous propriétaires aux Adrets, promettons, et nous engageons par la présente, à faire partie de la Compagnie des Pompiers qui va se former sur la commune."*



Pompiers des Adrets devant le Café de la place (Alfred Sillat).

L'acquisition d'une pompe à incendie (pompe à bras) par la commune renforce cette volonté. Le Maire de l'époque, François Argoud, sollicite alors le Préfet pour créer officiellement un corps de sapeurs-pompiers communal. Le **22 décembre 1889, le Conseil Municipal vote la création d'une subdivision de sapeurs-pompiers**. Quelques jours plus tard, le 28 décembre, un arrêté préfectoral officialise cette organisation **avec un effectif de 41 hommes.**

Ces premiers pompiers sont des bénévoles, souvent d'anciens militaires, engagés pour au moins cinq ans. Leur équipement est sommaire : képi, blouse, ceinture. Mais leur motivation est forte, portée par le souvenir des catastrophes passées.



Des moyens rudimentaires mais une détermination forte

À la fin du XIXe siècle, la lutte contre l'incendie reste artisanale. Les interventions reposent encore largement sur des chaînes de seaux. La pompe à bras, innovation importante pour l'époque, permet de projeter l'eau en hauteur, mais elle nécessite d'être remplie manuellement, seau après seau. Les manœuvres sont longues, physiques, et souvent insuffisantes face à la rapidité des incendies.



Aux Adrets, cette organisation repose aussi sur l'entraide et la proximité : afin de pouvoir intervenir au plus vite sur la commune éclatée en hameaux, une partie du matériel est stockée chez des habitants volontaires, dans leurs granges ou leurs maisons. Cette répartition permet de disposer d'équipements au plus près des lieux d'intervention, à une époque où les déplacements restent longs et contraints.

Au-delà des moyens techniques, l'organisation progresse aussi. Une hiérarchie se met en place, des rôles sont définis, et des entraînements sont organisés. La devise adoptée : ***« Devoir, dévouement, honneur et patrie »*** reflète l'état d'esprit de ces premiers volontaires.

Une compagnie au cœur de la vie sociale de l'époque

Très vite, les sapeurs-pompiers ne se limitent pas à la lutte contre les incendies. Ils deviennent un élément central de la vie locale. Ils participent aux cérémonies, notamment aux services funèbres, pour lesquels ils reçoivent une indemnité. Ils créent également une caisse de secours destinée à aider leurs familles en cas de difficulté. En 1911, la compagnie se dote d'un règlement précis. Celui-ci encadre non seulement les interventions, mais aussi la discipline interne, les sanctions et les obligations de solidarité. Cette organisation témoigne d'un esprit de corps très fort, fondé sur le sens du collectif.

La Première Guerre mondiale marque un tournant

Comme partout en France, les hommes mobilisés quittent la commune, certains meurent au combat. La compagnie des sapeurs-pompiers se désorganise, faute d'effectifs.

À l'issue du conflit, la priorité est à la reconstruction. En 1919, le Maire appelle à la réorganisation de la compagnie, soulignant l'importance de retrouver discipline et **(...)**

SAPEURS-POMPIER DES ADRETS (suite)

(...)

organisation inspirées de l'expérience militaire. Mais la reconstitution est lente, il faut attendre 1921 pour voir une véritable relance du corps, avec de nouvelles nominations et un appel à l'engagement des habitants.

Malgré ces efforts, la compagnie reste fragile dans l'entre-deux-guerres. Le manque d'effectifs, les contraintes financières et les évolutions sociales rendent son fonctionnement laborieux, et suite à des difficultés administratives et financières persistantes, **la compagnie est dissoute en 1936.**

Une véritable relance s'opère finalement en 1938 avec la création de l'actuelle compagnie, impulsée conjointement par le Maire de l'époque, M. Brunet-Manquat-Vieilly, et l'instituteur, M. Bernard ; Louis Avons-Bariot sera alors nommé chef de corps et exercera cette fonction de 1938 à 1961 (NB : à cette époque les fonctions de Maire et chef de corps sont compatibles).

Cette même année, un élément décisif transforme la lutte contre l'incendie : l'arrivée de l'eau sur la commune, permettant l'installation des premières bouches incendie.

Modernisation et structuration progressive

Après la Seconde Guerre mondiale, les sapeurs-pompiers entrent dans une phase de modernisation. En octobre 1945, la Société Mutualiste des Sapeurs-Pompiers des Adrets est officiellement créée et enregistrée en préfecture par Louis Avons-Bariot qui en rédige les statuts. Le matériel se développe, les équipements s'améliorent, et l'organisation se stabilise. Dans les années 1950 et 1960, plusieurs évolutions marquent le quotidien des pompiers communaux :

- l'arrivée progressive de l'eau courante dans les foyers (1938 pour le centre village, 1960 dans certains hameaux comme Villard-Château !),
- l'acquisition de tuyaux en cas de sinistre, qui seront stockés dans chacun des hameaux,
- l'amélioration des indemnités des volontaires, le développement des assurances, et la création d'une caisse de secours locale.

Aux Adrets, le service se professionnalise, tout en gardant son caractère volontaire.

Du local au départemental : une nouvelle organisation

À partir des années 1950, l'État renforce la coordination des secours. La création du plan ORSEC (Organisation de la Réponse de SEcurité Civile) en 1952, puis des services départementaux d'incendie, marque une nouvelle étape. Cette évolution aboutira, en 1996, à la départementalisation complète des services d'incendie et de secours. Les corps communaux, comme celui des Adrets, sont alors intégrés dans une organisation plus large, permettant une meilleure coordination et des moyens renforcés à l'échelle de l'Isère.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ET AMICALE

Au début du XXe siècle, les sapeurs-pompiers s'inscrivent dans un mouvement plus large : celui des sociétés de secours mutuels. Ces structures reposent sur une idée simple mais puissante : chacun donne de son temps pour aider les autres. En cas de maladie, d'accident ou de décès, les membres se mobilisent pour soutenir leurs camarades et leurs familles.

Aux Adrets, cette logique se traduit par la création, le 2 février 1913, d'une Société de Secours Mutuels des Sapeurs-Pompiers et Agriculteurs des Adrets, présidée par Emile Argoud, Maire des Adrets. Ce modèle ne repose pas uniquement sur l'aide financière. Il s'appuie surtout sur une solidarité morale : visites aux malades, accompagnement des familles, présence lors des moments difficiles. La même année la Société Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Commune des Adrets voit le jour. Cette culture de l'entraide constitue l'un des fondements de l'engagement des sapeurs-pompiers, encore aujourd'hui.

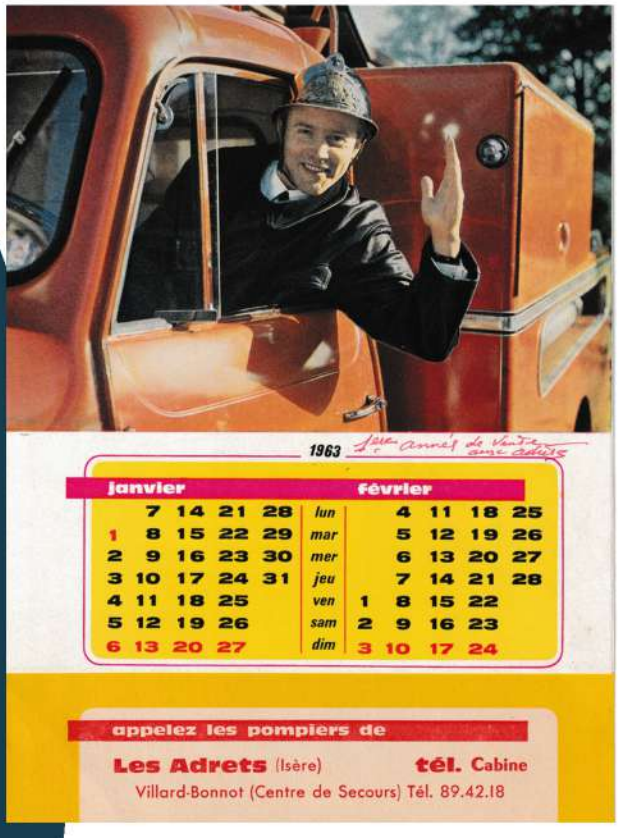



Inauguration du local des sapeurs-pompiers des Adrets, 1987, à l'époque le garage se situe en rez de chaussée du bâtiment "école". De gauche à droite : Gilbert Brunet-Manquat, Raphaël Avenier, René Bouchet-Lanat, Gilles Cartier-Millon, Pascal Brunet-Manquat, Daniel Brunet-Manquat, Lucienne Thénoz, Jo Cartier-Millon, Rolland Guimet, Claude Brunet-Manquat, derrière : George Boeuf, Camille Avenier (des Blettières), Patrick Brunet Manquat. En haut : Michel Rajat, Alain Rajat, Georges Dalban, Bernard Brunet-Manquat, Jean- Pierre Brunet-Manquat.

L'histoire des sapeurs-pompiers des Adrets est celle d'une transformation progressive de notre société. Elle raconte aussi une histoire profondément humaine, faite d'engagements, de solidarité, de transmissions et de liens entre générations. Aujourd'hui, les sapeurs-pompiers des Adrets fonctionnent avec une équipe d'une douzaine de volontaires, une petite caserne et plusieurs véhicules, ils assurent des missions variées : incendies, secours à personnes, interventions diverses, en lien avec les sapeurs-pompiers des autres communes voisines. Le nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques est en cours d'élaboration ; prochainement ce document nous en dira plus sur l'avenir de notre caserne.

Ils ont dirigé la Compagnie des Sapeurs-Pompiers des Adrets :

Lieutenant Elysée COQUAND ;

Lieutenant Jean SADOUX ;

Lieutenant Séraphin PLANÇON ;

Lieutenant Jean SAVIOZ ;

Lieutenant Louis AVONS-BARIOT de 1938 au 20/02/1961 ;

Lieutenant Jean BURAT de 1962 à 26/11/1965 ;

Intérim assuré par Vincent ARGOUD ;

Lieutenant honoraire Georges POUCHOT-CAMOZ jusqu'au 19/01/1987 ;

Capitaine honoraire Joseph CARTIER-MILLON du 19/01/1987 au 17/07/2004 ;

Lieutenant Denis SÉCHER du 17/07/2004 au 01/11/2012 ;

Lieutenant Olivier BAROZ depuis le 01/01/2013.


Jean Burat


Joseph Cartier-Millon

1ère femme faisant partie du corps des Sapeurs-Pompiers des Adrets : Lucienne THÉNOZ, Médecin Capitaine

Ils sont aujourd'hui engagés comme volontaires aux Adrets en 2026 :

Lieutenant BAROZ Olivier (Chef de caserne)

Adjudant-Chef FERRAFIAT David (Adjoint Chef de caserne)

Adjudant-Chef BŒUF Sébastien

Sergent-Chef BECQUET Sylvain

Sergente-Cheffe CALVOZ Cécilia

Sergent-Chef FOURNIER Thibault

Sergent-Chef MUFFATO Christian

Sergent-Chef RIORY Brice

Caporal-Chef BRUNET-MANQUAT Michael

Caporal-Chef LELIEVRE Ugo

Caporal LARAJI Yanis

Sapeur FAROUX Timoté

NB : liste non exhaustive, les recherches d'archives se poursuivent. Si vous possédez des documents, photos ou avez connaissance de faits nouveaux ou à corriger, n'hésitez pas à nous en faire part.

DES HOMMES... ET DES FAMILLES ENGAGÉS

Derrière la création et la longévité du corps des sapeurs-pompiers des Adrets, ce sont avant tout des hommes et leurs familles qui se sont engagés, parfois sur plusieurs générations.

À la fin du XIXe siècle, le Maire François Argoud joue un rôle déterminant en actant officiellement la création de la compagnie. À ses côtés, une figure s'impose rapidement : Séraphin Plançon, lieutenant et véritable organisateur du corps, il était « l'âme de la compagnie ».

Autour d'eux, plusieurs hommes structurent durablement l'organisation, parmi lesquels Jean Sadoux, officier, ou encore Laurent Bouchet-Bert-Manoz, sergent fidèle et engagé sur la durée.

Mais au-delà des individualités, les archives révèlent la présence récurrente de certaines familles, dont les noms traversent les décennies.

Dans une société rurale où les liens familiaux structurent la vie de village, l'engagement comme sapeur-pompier se transmet souvent de père en fils, contribuant à ancrer durablement cet esprit de service dans la commune. Cette continuité familiale, associée à l'engagement bénévole, explique en grande partie la solidité et la longévité du corps des sapeurs-pompiers des Adrets. Elle témoigne aussi d'un attachement profond à des valeurs qui dépassent les générations : entraide, courage et sens du collectif.

Sources :

- *Archives municipales des sapeurs-pompiers des Adrets,*
- *Registre des délibérations municipales de 1880 à 1960,*
- *Les Adrets en Belledonne ou la mémoire retrouvée (1860-1970), Club des Rhodos et mairie des Adrets, 2002,*
- *Saisons des Adrets en Belledonne, publication de la commission d' information des Adrets, 1997,*
- *Archives privées de familles de pompiers,*
- *Recherches documentaires et entretiens individuels réalisés par Laurie Argoud-Martin.*

Remerciements à Olivier Baroz pour sa contribution aux informations les plus récentes.

NUMÉROS UTILES

MAIRIE LES ADRETS

61 rue du Cardelet, 38190 Les Adrets
04 76 71 06 93 - www.lesadrets.fr

Accueil au public
du lundi au vendredi de 8h à 12h
☎ 04 76 71 06 93
✉ contact@lesadrets.fr

Permanences urbanisme
lundi, mardi et jeudi matin
uniquement sur rendez-vous
☎ 04 76 71 17 12
✉ urbanisme@lesadrets.fr

Rencontre avec Mme la Maire ou des élu.e.s sur rendez-vous, demande à adresser à
☎ 04 76 71 06 93
✉ contact@lesadrets.fr

FRANCE SERVICES

Permanences à la Mairie des Adrets
Jeudi de 8h30 à 12h
Sur rendez-vous au
☎ 04 76 97 94 10
✉ france-services@le-gresivaudan.fr

TAXI LES 7 LAUX

Toute distance, taxi conventionné sécurité sociale
☎ 04 76 71 06 40 - 06 74 94 10 61

MÉDICO-SOCIAL

Cabinet Médical de Prapoutel
Médecine générale - Traumatologie - Soins médicaux urgents
Dr Richard LANGLOIS
Dr Océane HAURE
☎ 04 76 08 19 60
✉ www.doc7laux.com

Cabinet Infirmières de Theys
- Intervention sur les communes de : Theys, les Adrets, Prapoutel, Hurtières, et le Haut de Laval.
- Les soins sont assurés par Laurence, Nadège, Coralie et Béatrice, parfois en collaboration avec des remplaçants.
- Soins sur prescription médicale 7j/7 et 24h24 (à domicile ou au cabinet de Theys).

☎ 06 08 31 40 18

Cabinet de Kinésithérapeutes
Marion VIGUIÉ-ANXIONNAZ
☎ 07 82 47 60 32
Yannick DIDIER
☎ 06 30 19 63 01

Orthophoniste
Eléonore DANGE
☎ 07 86 02 87 88

Pharmacie Prapoutel
9h-12h30 et 16h-19h30, tous les jours - en saison uniquement
☎ 04 76 08 74 27

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

12 décembre 2025
Loïs BRUNET-MANQUAT

14 janvier 2026
Lucie BRUNET-MANQUAT

3 février 2026 Noah D'ACCRISCIO

18 février 2026 Jeanne GOUJARD

28 février 2026
Félix ANGRAND-COLLAUDIN

2 mai 2026
Maxime VAZETTE LAMARCHE

MARIAGES

24 Janvier 2026
Emilie DAUVERGNE et
Raphaël MINODIER

14 Février 2026
Aline CLERC
et Mickaël D'INTRONO

14 Février 2026
Marie BEIGBEDER
et Julien TROPINI

28 Février 2026
Dominique POIRIER
et Jean-Marc GAILLAND

DÉCÈS

Guy FOURNIER,
né le 05 décembre 1927, décédé le 5 avril 2026 à la Terrasse

Christine FAGEDET,
née le 12 novembre 1945, décédée le 20 avril 2026

